

TERMES DE RÉFÉRENCES

Consultation : 15/2026

Sélection d'un organisme certificateur pour la réalisation de l'audit de certification du Système de Management des Organismes d'Éducation et de Formation selon la norme (ISO 21001:2018)

**Institut Supérieur des Sciences Biologiques Appliquées de Tunis
(ISSBAT)**

Mai 2026

SOMMAIRE

Article 1 : CONTEXTE DE LA MISSION	1
Article 2 : OBJECTIFS DE LA MISSION	1
Article 3 : MISSIONS/ACTIVITES	1
Article 4 : LIVRABLES	2
Article 5 : QUALIFICATIONS DE L'ORGANISME CERTIFICATEUR.....	2
Article 6 : MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT.....	2
Article 7 : CONFLITS D'INTERETS	3
Article 8 : CONFIDENTIALITE	3
Article 9 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT	3

Article 1 : CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de sa stratégie de développement institutionnel et d'amélioration continue de la qualité de ses activités d'enseignement, de recherche et de gestion académique, l'Institut Supérieur des Sciences Biologiques Appliquées de Tunis (ISSBAT) s'est engagé dans la mise en place d'un **Système de Management des Organismes d'Éducation et de Formation (SMOE)** conformément aux exigences de **la norme internationale ISO 21001:2018**.

Cette démarche vise à :

- améliorer la qualité des services éducatifs et des processus pédagogiques ;
- renforcer la satisfaction des apprenants et des parties intéressées ;
- structurer les processus académiques, administratifs et de support ;
- instaurer une dynamique d'amélioration continue au sein de l'établissement ;
- renforcer la visibilité et la reconnaissance institutionnelle de l'ISSBAT au niveau national et international.

À cet effet, l'établissement lance un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un organisme certificateur accrédité chargé de réaliser l'audit tierce partie du Système de Management des Organismes d'Éducation et de Formation (SMOE) conformément aux exigences de la norme ISO 21001:2018.

La mission sera financée sur le budget de l'établissement (Titre 1).

Les organismes intéressés sont invités à soumettre les informations démontrant leurs qualifications et leur capacité à exécuter les prestations demandées en téléchargeant le document sur le site de l'ISSBAT (<http://www.issbat.rnu.tn>).

Article 2 : OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission consiste à sélectionner **un organisme certificateur accrédité** chargé de :

- réaliser l'audit de certification tierce partie du SMOE de l'ISSBAT ;
- évaluer la conformité du système de management aux exigences de la norme ISO 21001:2018 ;
- identifier les éventuelles non-conformités ou axes d'amélioration ;
- délivrer, en cas de conformité, le certificat ISO 21001:2018.

Article 3 : MISSIONS/ACTIVITES

L'organisme certificateur retenu devra réaliser les activités suivantes :

- élaborer un programme d'audit externe adapté au SMOE de l'ISSBAT et aux exigences de la norme ISO 21001:2018 ;
- définir la méthodologie d'audit et le planning de réalisation de la mission ;
- réaliser l'audit de certification – Phase 1 (audit documentaire) ;
- réaliser l'audit de certification – Phase 2 (audit sur site) ;
- identifier les éventuelles non-conformités et opportunités d'amélioration ;
- établir les rapports d'audit de certification.
- émettre le certificat ISO 21001:2018 en cas de conformité du système ;
- Réaliser des activités de surveillance (surveillance 1 et 2).

Dans le cadre du cycle de certification, l'organisme devra également assurer les **audits de surveillance annuels** pendant la durée de validité du certificat.

Article 4 : LIVRABLES

Les livrables attendus sont les suivants :

- Plan d'audit de certification (Phase 1 et Phase 2)
- Rapport d'audit Phase 1
- Rapport d'audit Phase 2
- Rapport/document des non-conformités éventuelles
- Certificat ISO 21001:2018 (français)
- Les plans d'audit de surveillance 1 et 2
- Rapports de la surveillance 1 et 2

Le certificat sera délivré pour une **durée de validité de trois ans**, sous réserve de la réussite des audits de surveillance.

Article 5 : QUALIFICATIONS DE L'ORGANISME CERTIFICATEUR

Peuvent participer à cette consultation les organismes de certification répondant aux critères suivants :

- disposer d'une accréditation reconnue pour la certification ISO 21001:2018 ;
- justifier d'une expérience dans la réalisation d'audits de certification ISO dans le secteur de l'enseignement supérieur ou de la formation d'un minimum de 2 missions ;
- proposer une équipe d'audit comprenant au minimum un chef d'équipe qualifié Lead Auditor ISO 21001:2018 ;
 - le chef d'équipe devra justifier d'une expérience effective dans la conduite de missions d'audit tierce partie ;
 - les autres membres de l'équipe d'audit devront disposer d'une qualification en audit des systèmes de management et d'une expérience pertinente dans les domaines de l'éducation, de la formation ou de l'enseignement supérieur.
- garantir leur indépendance et leur impartialité conformément aux exigences applicables aux organismes de certification.

Article 6 : MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

La sélection de l'organisme certificateur sera effectuée par une commission désignée par l'administration de l'ISSBAT sur la base de l'évaluation des dossiers techniques et des références des candidats.

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

Rubrique	Critères de sélection	Notation
Accréditation ISO 21001:2018	Accréditation de l'organisme certificateur pour réaliser des audits de tierce partie sur la norme ISO 21001:2018.	30
Références de l'organisme certificateur dans la certification ISO 21001:2018	Expérience de l'organisme certificateur dans les missions de l'audit tierce partie sur la norme ISO 21001:2018 <ul style="list-style-type: none"> • 2 missions 5 points • 3 à 4 missions 10 points • ≥ 5 missions : 25 points. 	25
Qualifications et expérience des auditeurs proposés	Chef d'équipe Lead Auditeur ISO 21001:2018	10
	Expérience du chef d'équipe en audit tierce partie ISO21001 <ul style="list-style-type: none"> • 2 à 4 audits tierce partie : 5 pts ; • ≥ 5 audits tierce partie : 10 points 	10
	Qualification et expérience des autres auditeurs <ul style="list-style-type: none"> • Auditeur qualifié ISO 21001 ou ISO 9001 : 5 pts • Participation à au moins 2 missions d'audit tierce partie selon l'ISO21001 : 2018 : 5 pts 	10

	Expérience démontrée dans l'enseignement supérieur <ul style="list-style-type: none">• 1 à 5 ans 2 points• 6 à 10 ans 3 points• > 10 ans 5 points	5
Démarche méthodologique proposée	Méthodologie proposée pour la réalisation de la mission	10
Total		100

Un Procès –verbal de classement des bureaux participants est rédigé par une commission de sélection qui établira une liste restreinte.

L'organisme ou le bureau d'étude certificateur classé premier, sera invité à soumettre une proposition technique et financière détaillée puis à négocier le marché.

Les négociations porteront notamment sur :

- la méthodologie proposée ;
- les délais de réalisation de la mission ;
- les modalités de réalisation des audits ;
- le contenu des livrables ;
- l'offre financière.

En cas d'accord suite aux négociations, le soumissionnaire sera désigné attributaire de la mission et appelé à signer le contrat.

En cas de désaccord, la commission passera à l'organisme classé 2ème dans la liste restreinte et ainsi de suite.

Tout candidat ayant un **score nul** dans l'une des critères des quatre rubriques de sélection est **éliminé de la sélection**, indépendamment de son score final.

Article 7 : CONFLITS D'INTERETS

Les organismes candidats doivent **déclarer tout conflit d'intérêts potentiel** pouvant compromettre leur indépendance ou leur impartialité dans la réalisation de la mission.

En particulier, tout organisme ayant participé à la mise en place ou à l'accompagnement du SMOE de l'ISSBAT ne pourra être retenu pour la mission de certification.

En particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

Article 8 : CONFIDENTIALITE

L'organisme retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité concernant toutes les informations obtenues dans le cadre de la mission.

Ces informations ne peuvent être divulguées à des tiers sans l'accord préalable de l'ISSBAT.

Cette obligation demeure applicable même après la fin de la mission.

Article 9 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le dossier de candidature devra comporter :

- une **lettre de candidature adressée à la Direction de l'ISSBAT** ;
- une **preuve d'accréditation de l'organisme certificateur** ;
- les **références et preuves de missions similaires** ;
- les **curriculum vitae des auditeurs proposés** selon le modèle joint en annexe;

- Une copie des pièces justificatives
 - (i) des diplômes,
 - (ii) des expériences du candidat,
 - et (iii) des qualifications du candidat en rapport avec la nature de la mission.;
- **la méthodologie de réalisation de la mission.**

Les dossiers doivent être envoyés par voie postale ou déposés au bureau d'ordre de l'ISSBAT au plus tard le **Lundi 15 Juin 2026** à **10 h** (cachet du bureau d'ordre faisant foi) à l'adresse suivante :

Institut Supérieur des Sciences Biologiques Appliquées de Tunis 9, Rue Zouheir Essafi, 1006 Tunis

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être consigné dans une enveloppe fermée et scellée (ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire) portant la mention suivante :

Ne pas ouvrir
Consultation 15/2026
Sélection d'un organisme certificateur pour la réalisation de l'audit de
certification du Système de Management des Organismes d'Éducation et de
Formation selon la norme ISO 21001:2018
Institut Supérieur des Sciences Biologiques Appliquées de Tunis

N.B : Votre proposition ne doit pas comporter d'offre financière

ANNEXE : MODELE DE CURRICULUM VITAE

CV pour la candidature

Nom et prénom de l'expert :			
Date de naissance :		Nationalité :	

Niveau d'études :

Institution (Dates : début – fin)	Diplôme(s) obtenu(s)
	▪
	▪
	▪
	▪
	▪
	▪

Compétences clés :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Autres formations

Pays où l'expert a travaillé :

Langues : (bon, moyen, médiocre)

Langue	Lu	Parlé	Écrit

Expérience professionnelle

Depuis - Jusqu'à	Employeur	Poste

Compétences spécifiques de l'expert exigées dans le cadre de leur mission

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Compétences spécifiques :	Expériences pertinentes de l'expert qui illustrent le mieux sa compétence :	
Supprimer les numéros des compétences spécifiques non concernées par cette expérience	Nom du projet:
	Année :
	Lieu :
	Client :
	Nom et prénom de la personne de contact chez le client :
	Coordonnées de la personne de contact chez le client (tél. et email) :
	Poste :
	Activités :

NB. Ajouter autant de lignes que d'expériences pertinentes.

Compétences et aptitudes sociales

Vivre et travailler avec d'autres personnes, dans des environnements multiculturels, à des postes où la communication est importante et les situations où le travail d'équipe est essentiel (activités culturelles et sportives par exemple), etc.

Aptitudes et compétences organisationnelles

Coordination et gestion de personnes, de projets et des budgets; au travail, en bénévolat (activités culturelles et sportives par exemple) et à la maison, etc.

Compétences et expériences personnelles

Acquises au cours de la vie et de la carrière mais non nécessairement validées par des certificats et diplômes officiels

Informations complémentaires

Inclure ici toute information jugée pertinente pour la présente mission: contacts de personnes références, publications, etc.

ANNEXES.

Lister toutes les annexes jugées pertinentes pour la mission : exemple : missions d'études et coopération internationale

J'ATTESTE, EN TOUTE BONNE CONSCIENCE, QUE LES RENSEIGNEMENTS SUSMENTIONNES REFLETENT EXACTEMENT MA SITUATION, MES QUALIFICATIONS ET MON EXPERIENCE.

JE M'ENGAGE A ASSUMER LES CONSEQUENCES DE TOUTE DECLARATION VOLONTAIREMENT ERRONEE.

..... **DATE:** JOUR / MOIS / ANNEE

[Signature du consultant]